

1210

Paris, le 16 novembre 2022

Décision portant délégation de signature du directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger pour la réalisation d'une opération particulière

Le directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.452-3, D.452-8 et D.452-11 ;

Vu le décret du 2 mars 2022 portant nomination de Monsieur Olivier BROCHET en qualité de directeur général de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu l'arrêté du 10 août 2022 fixant la liste des établissements d'enseignement français et des instituts régionaux de formation relevant de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger ;

Vu le contrat de recrutement de Madame Laurence LEYENDECKER en qualité de cheffe d'établissement du Lycée Jean Mermoz de Buenos Aires à compter du 1er août 2020,

Décide :

Article 1er : *Madame LEYENDECKER est autorisée à signer le marché de restauration avec la société Cook's représentée par Fernando Ariel VIEYTES pour une durée de deux ans, soit 2022 et 2023. Le montant de ce contrat réévalué en fonction des revalorisations salariales à venir est évalué en 2023 à 144 888 920 pesos en considérant une inflation a minima de 100% en 2023 (938 880 .20 € euros) au taux de chancellerie de novembre 2022.*

Article 2 : La présente décision fera l'objet d'un affichage dans les locaux de l'établissement et d'une publication sur son site internet.


Le Directeur de L'AEFE

Olivier BROCHET
Olivier BROCHET

